



REPUBLICQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*SESSION ORDINAIRE
Séance du 15 décembre 2020*

**N°2020/87 : AVIS SUR LE PROJET RELATIF A LA REGULARISATION DU
CAPTAGE EN MARNE DE L'USINE D'EAU POTABLE SITUEES A NANTEUIL-
LES-MEAUX ;**

L'an deux mille vingt le 15 décembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint Exupery, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 9 décembre 2020

Etaient présents : 20

Mesdames, messieurs Jean-Michel MORER, Michel EBERHART, Françoise VASSELON, Joaquim DA CRUZ, Annick PANE, Gérard MORAUX, Manuel MEZE, Laure SEVAT, Carole CARDOSO, Denise GONON, Iphigénie ANGEBAULT, Séverine HEBERT, Jocelyne SERDOS, Fathia BEN MABROUK, Cécile LAROYE, Francine BERTHAUX, Sébastien LASCOURREGES, Stide MARQUEZ, Camille FASSI, Emmanuel FONKING

Pouvoirs : 3

Monsieur Azdine RAMDAN à madame Annick PANE, madame Birgit SCHRUFER à madame Denise GONON, monsieur Jonathan LOZACH à madame Iphigénie ANGEBAULT

Absents excusés : 6

Mesdames, messieurs Geneviève CAIN, Tiphaine TOKPAN, Nadège ABBADIE, Eric KRAEMER, Philippe RIERA, Ange AMBROSIO

Madame Françoise VASSELON a été élue secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants, L.181-1 et suivants et R.181-398,

VU l'arrêté préfectoral N° 2020-14/DSCE/BPE/E du 16 octobre 2020 portant ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement présentée par la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux pour la régularisation du captage en Marne de l'usine d'eau potable située à Nanteuil-lès-Meaux,

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20201215-2020-87DEL-DE
Date de télétransmission : 16/12/2020
Date de réception préfecture : 16/12/2020

VU l'avis de la commission Ville Durable Aménagement Travaux Urbanisme en date du **3 décembre 2020,**

CONSIDERANT que la ville peut émettre son avis en application de l'article 12 de l'arrêté préfectoral sur le projet.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

DECIDE :

- De donner un avis favorable sur le projet relatif à la régularisation du captage en Marne de l'usine d'eau potable située à Nanteuil les Meaux

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX

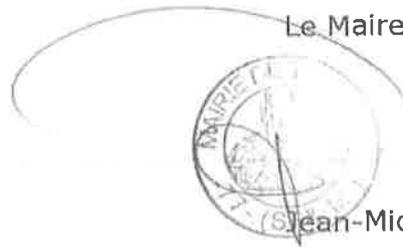
Le **17 DEC. 2020**

Publié le

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,



(Jean-Michel MORER

Accusé de réception en préfecture
077-217704758-20201215-2020-87DEL-DE
Date de télétransmission : 16/12/2020
Date de réception préfecture : 16/12/2020